



## préavis réduit en raison de présence de scorpion dans le logement

Par rouanet, le 18/02/2009 à 18:58

bail loi 89 logement vide .  
locataire sous protection du juge des tutelles .

logement de village réhabilité entièrement il y a 4 ans.  
premier locataire aucun problème.

celle-ci quitte le logement, et réduit le préavis motif : présence de scorpion dans le logement .

nous avons pris des renseignements de quartier, les voisins en ont effectivement de temps en temps.

nous lui avons acheter des produits de traitements.

donc pour réduire le préavis la tutelle nous fait parvenir un certificat médical, disant que l'état de santé et pathologique de Me G... nécessite un changement de domicile celui-ci étant infecté de parasites et trop humide .

quelle est la valeur de ce certificat ?  
comment le contester ? la maison n'est absolument pas humide !!!  
( certificat de complaisance )

nous avons retenu sur son dépôt de garantie le mois de préavis .  
( elle nous a donné 2 mois au lieu de trois )

merçi de vos réponses